





ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR EN PRÉPARATION DE LA 53ème SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DES ALIMENTS (CCFH53)

29 novembre - 2 décembre et 8 décembre 2022

San Diego, Californie, États-Unis

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Document de travail sur la révision des Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène sur la maîtrise de vibrio spp. dans les fruits de mer

Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points de l'ordre du jour de la 53ème session du **Comité du Codex sur l'hygiène des aliments(CCFH53)**, prévue 29 novembre - 2 décembre et 8 décembre 2022 à San Diego, Californie, États-Unis .Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex soutenues par l'association mondiale des sciences règlementaires des aliments <u>GFORSS</u> et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en règlementation des aliments <u>PARERA</u>, dans le cadre de leur contribution à la sensibilisation et au soutien de la participation effective des représentants des membres et des observateurs, en particulier dans la **région arabe**, aux réunions internationales sur l'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points de l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GFORSS), de leurs membres ou de leur direction.

Cette analyse est préparée dans le cadre de **l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex** mise en œuvre par <u>PARERA</u> et <u>GFORSS</u>, hébergée et coordonnée par <u>l'Organisation arabe du développement industriel</u>, <u>de la normalisation et des mines (AIDSMO)</u> et financée par le Bureau du Codex des États-Unis, Département de l'agriculture des États-Unis.

^{*}Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiées et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.

Point 7 de l'ordre du jour : Document de travail sur la révision des Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène sur la maîtrise de vibrio spp. dans les fruits de mer

Documents

CXG 73-2010 and CX/FH 22/53/7

Contexte

Le Japon et la Nouvelle-Zélande ont préparé un document de travail sur la révision des Directives sur l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de Vibrio Species pathogènes dans les fruits de mer (CX/FH 22/53/7), en tenant compte des avis scientifiques fournis dans *Advances in science and risk assessment tools for Vibrio parahaemolyticus and V.*

vulnificus associé aux fruits de mer : rapport de réunion (MRA 35) - un rapport d'une réunion du JEMRA organisée en 2019 et publié en 2021. Le document de travail décrit des sections spécifiques de CXG 73-2010 qui pourraient être mises à jour (Appendice 1 de CX/FH 22/53/7) sur la base des nouvelles informations fournies dans le MRA 35, et propose un document de projet (Appendice 2 de CX/FH 22/53/7) pour guider la révision de CXG 73-2010, pour examen par le CCFH53.

Commentaires

Ce document de discussion soulève des points pertinents qui amélioreraient les lignes directrices existantes (CXG 73-2010). En effet, les informations fournies dans le MRA35, en particulier les modèles d'évaluation des risques mis à jour pour *V. parahaemolyticus et V. vulnificus*, aideraient à soutenir les stratégies de gestion des risques dans la région arabe.

Pour des raisons de précision scientifique et pour mieux informer les gestionnaires de risques, il est également important de mettre à jour la CXG 73-2010 afin de refléter une meilleure compréhension de la relation dose-réponse des différentes souches (c'est-à-dire que ce n'est pas seulement un nombre élevé de cellules viables qui peut conduire à une infection).

En ce qui concerne les mesures de contrôle, des conseils plus précis sur les **paramètres temps-température**, tant avant qu'après la récolte (comme indiqué au paragraphe 10, au paragraphe 28 et à la section 5.2.1), ainsi que sur l'utilisation et la réutilisation sûres de l'eau (comme indiqué au paragraphe 25 et à la section 5.5), seraient très utiles.

Les orientations améliorées pourraient également inclure des considérations spécifiques pour les poissons et fruits de mer d'élevage - un secteur qui a connu une popularité croissante dans la région arabe.

D'un intérêt particulier pour la région arabe, il serait important d'envisager l'**ajout d'informations améliorées sur** *V. cholerae* dans la CXG 73-2010.

Les conditions environnementales (surtout si l'on tient compte du changement climatique), les installations sanitaires inadéquates, les habitudes de consommation et l'insuffisance des mesures de contrôle rendent la région arabe plus vulnérable aux épidémies de choléra (par exemple, au <u>Yémen, Algérie</u>, au Liban, <u>dans toute la région</u>), comme c'est le cas pour d'autres régions d'Asie et d'Amérique.

Recommandation

Il est recommandé que les délégations arabes envisagent de soutenir l'approbation des nouveaux travaux recommandés dans le document CX/FH 22/53/7 pour réviser le CXG 73-2010.